

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine



## 2021 Rédaction projet CNAHES - IPES de Neufchâteau

Mise à jour JB: 13/01/21 (Rapport d'activité 2020 du CNAHES Grand Est)

## Actions en cours et futures - Histoire de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le CNAHES, depuis sa création est fortement investi sur les questions relatives à l'histoire de la protection judiciaire des mineurs avec une forte coopération aujourd'hui au sujet de la plateforme <a href="www.enfantsenjustice.fr">www.enfantsenjustice.fr</a> et avec l'association AHPJM présidé par Jacques YVOREL en succession de Gisèle FICHES depuis l'AG du 27/05/16 et dont je suis adhérent.

Même si dans les faits je suis bien seul faute d'adhérents AHPJM locaux, je mets toujours en avant notre partenaire AHPJM et j'essaie avec difficulté de produire quelque chose dans le domaine à propos de l'établissement disparu de l'IPES de Neufchâteau. A ce sujet, voici le § que j'avais rédigé pour le rapport d'activité CNAHES Grand Est - Lorraine 2019 :

## Projet d'une manifestation publique concernant l'IPES de Neufchâteau (88).

Nous avons énoncé en 2012, par anticipation de la convention signée le 18 novembre 2011 par le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Président du CNAHES : cf. « 2/ Valoriser les archives du domaine de la protection administrative et judiciaire de l'enfance par l'organisation de journées d'étude sur l'histoire de ce secteur », le projet d'une manifestation publique concernant l'établissement disparu de l'Éducation Surveillée qu'était l'IPES de Neufchâteau (88) créé en 1946 dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante.

## Antériorité et point d'actualité.

Après une phase permettant d'établir que contrairement à la rumeur, les archives avaient fait l'objet d'un versement à Épinal et d'en obtenir la nomenclature, le projet a été mis en sommeil une première fois compte-tenu de la longue procédure de dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques engagée depuis 2015. Après l'autorisation obtenue le 4/02/16 de l'autorité versante du Ministère de la Justice, et après la procédure engagée sous couvert du directeur des archives départementales des Vosges, l'autorisation des Archives de France a enfin été envoyée le 4/09/17 à titre personnel à Jacques Bergeret, au titre du projet CNAHES-Lorraine/AH-PJM, pour les recherches aux Archives Départementales des Vosges.

En 2018, dans le cadre de l'Atelier d'Histoire Sociale « Recherche documentaire », le travail s'est engagé aux Archives Départementales des Vosges d'Épinal ; il a donné lieu à deux journées de travail qui devront donner lieu à une suite en 2019. Un gros travail de recherche est encore à mener. A ce stade, la mobilisation d'un groupe de préparation d'un événement à définir avec le soutien de l'AH- PJM et des représentants de la PJJ n'est pas encore à l'ordre du jour.

En 2019 nous n'avons pas avancé dans la préparation de ce projet auquel nous ne renonçons pas.

L'idée serait d'organiser à Neufchâteau une réunion publique dans un format à définir en fonction de notre travail de préparation et de ce qui pourra être négocié avec la municipalité; elle viserait à faire un rappel de l'histoire de l'institution sous divers angles (transformation-adaptation des locaux militaires / pédagogie innovante / rapports avec l'environnement / problématique de l'époque pour des mineurs de 21 ans / difficultés internes et modification de la politique de l'Éducation Surveillée et du ministère de la Justice amenant finalement la fermeture de l'établissement, dans un temps de contestation des formes d'enfermement / Lien avec le retour progressifs d'établissements d'éducation fermés et renforcés... et les débats qui ont conduit à la dernière modification de l'ordonnance de 45 sur la justice des mineurs.